

# Il était une fois... le Collège Raymond POINCARE

## UNE HISTOIRE ORIGINALE

Ancienne école primaire de jeunes filles, puis annexe du lycée Marie Curie, et enfin collège municipal avec douches municipales intégrées, l'établissement a été nationalisé en 1978.

*A l'époque de Louis XIV, le collège n'existait pas encore ; à la place, il y avait un chenil, puis, plus tard, une prison.*

*En 1685, Louis, Dauphin de France, fils de Louis XIV, installe entre Versailles et son château de Meudon, ses équipages de chasse spécialisés dans la chasse au loup, encore très présent en Ile-de-France à la fin du XVIIème siècle. Le chenil sera utilisé par les Dauphins successifs jusqu'en 1765, date du décès du fils unique de Louis XV. Les deux Dauphins, fils de Louis XVI, n'eurent pas le temps de remonter ses Equipages de Vénérie, leur jeune âge ne leur ayant pas permis de monter leur « maison ». Les bâtiments forment un quadrilatère fermé, occupé par des bâtiments sur trois faces, la quatrième étant constituée d'un mur percé, en son centre, d'une porte cochère. Des vastes potagers entourent l'ensemble.*

*Le collège fut construit début des années 1930, c'était l'Ecole Primaire Supérieure et Professionnelle Marie Curie pour les filles.*

*Pendant la seconde guerre mondiale, une partie du bâtiment du collège a été bombardé par les Américains (qui avaient raté leur cible : la gare) mais le bâtiment a été reconstruit tel qu'il est actuellement.*

---

# Les douches municipales

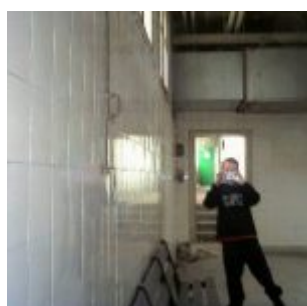
La ville de Versailles, comme beaucoup de commune, propose à ses habitants n'ayant pas chez eux de salle d'eau, la possibilité de prendre des douches chaudes.

Des **douches municipales** ont été installées dans le sous-sol du collège R. Poincaré.

Elles sont fermées depuis le début des années 1990.

En Juin 2005, les douches sont détruites afin de réaliser une salle de sport.

En avril 2005, des élèves du club Informatique accompagné de M. BERT et M. ROSIER, ont visité et rapporté quelques photos avant la destruction totale de ces douches municipales.



---

# Qui était Raymond POINCARÉ ?

**Raymond POINCARÉ (1860-1934)**



Grand-Croix de la Légion d'honneur

Chef d'État, homme politique, avocat et essayiste

Né à Bar-le-Duc, le 20 août 1860.

Fils d'un ingénieur des Ponts-et-Chaussées nancéien, Raymond Poincaré commença ses études dans sa ville natale. C'est là qu'il assista, à l'âge de dix ans, à l'invasion des armées prussiennes, souvenir qui devait le marquer profondément. Après avoir achevé ses études secondaires au Lycée Louis-le-Grand à Paris, il entreprit des études de droit. Il devint avocat au barreau de Paris en 1880 et obtint en 1883 le titre de docteur en droit.

Il entama parallèlement une carrière politique. Député (1887), puis sénateur (1903) de la Meuse, il se spécialisa au

Parlement dans les questions financières. Rapporteur de la commission des finances au moment du scandale de Panama, et tandis que le discrédit frappait une large part de la classe politique, il allait connaître une promotion précoce aux responsabilités ministérielles. Il n'était âgé que de trente-deux ans, lorsqu'il fut nommé, en 1892, ministre de l'Instruction publique, sous l'étiquette progressiste. L'année suivante, il accéda au ministère-clef des finances qu'il devait occuper de nouveau à plusieurs reprises en 1895 et 1896.

Aux périodes conflictuelles de l'histoire politique de la IIIe République, lors de l'affaire Dreyfus notamment, ou sous le ministère Combes, Poincaré se tint toujours en retrait des querelles, soucieux de soigner son image d'homme de consensus. Il passait d'ailleurs aux yeux de la gauche pour un vrai républicain, grâce à l'attachement qu'il témoignait aux institutions et à la laïcité, tandis qu'il gagnait les faveurs de la droite par son patriotisme de lorrain et l'opposition qu'il manifesta au projet d'impôt sur le revenu du radical Joseph Caillaux. A la chute de ce dernier, en janvier 1912, il fut appelé par Armand Fallières à former le nouveau gouvernement où il prit pour lui-même le portefeuille des Affaires étrangères. Mais dès l'année suivante, il posa sa candidature à la présidence de la République et fut élu à la magistrature suprême en janvier 1913.

Pendant la guerre, il devait incarner l'unité de la nation, appelant dès le mois d'août 1914 à « l'union sacrée » de tous les Français. Il quitta l'Élysée en 1920, auréolé d'un prestige largement dû à l'autorité dont il avait su faire preuve lors du règlement de la paix.

Pendant dix ans encore, il devait jouer un rôle politique de premier plan. Perçu comme un « recours », un « homme providentiel », il fut en effet, à deux reprises, de 1922 à 1924, puis de 1926 à 1929, lors de périodes critiques, chargé de la Présidence du Conseil. En 1928, Poincaré parvint sur son seul nom à rétablir la confiance des milieux financiers, qu'avait ébranlée l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches.

Pour sauver la monnaie, stimuler les exportations et réduire la dette de l'État, il stabilisa le franc au cinquième de sa valeur de 1914 : le franc Poincaré avait remplacé le franc Germinal. Il se retira définitivement en 1929 pour des raisons de santé.

Raymond Poincaré avait été élu à l'Académie française le 18 mars 1909. Il obtint au premier tour 20 voix au fauteuil d'Émile Gebhart, contre 11 à son concurrent Schlumberger. Son élection succédait à celle de son cousin germain, le mathématicien Henri Poincaré. La droite de l'Académie, hostile à Raymond Poincaré, avait fait élire le scientifique, pensant à tort que deux membres de la même famille ne pouvaient être élus coup sur coup.

Reçu le 9 décembre 1909 par l'historien Ernest Laville, Raymond Poincaré devait à son tour recevoir le maréchal Foch en 1920. Bien qu'étant alors Président de la République et, partant, protecteur de l'Académie, il se comporta ce jour-là, situation unique, comme un simple académicien et revêtit l'habit vert pour accueillir le héros de la Marne qui, lui, portait son uniforme militaire.

Mort le 15 octobre 1934.

Source : site de l'Académie française

---

# **Allemand bilangue et module « Allemand européen »**

C'est en classe de 6ème bilangue que commence l'aventure...

C'est en effet en classe de 6ème que commence l'aventure bilangue ... Les élèves découvrent simultanément l'anglais et l'allemand et peuvent déjà commencer à comparer et à réfléchir

sur les similitudes ou les différences.

Cette classe est ouverte en priorité aux élèves germanistes du primaire et peut également être ouverte aux élèves initiés à l'anglais et qui souhaitent commencer l'étude d'une langue « cousine ».

Il faut évidemment que votre enfant soit motivé et également capable d'organiser son travail pour suivre les deux enseignements de langue de 3 heures par semaine (soit 6 heures de langue).

En classe de 4ème les élèves pourront ensuite choisir un module « allemand européen » de 2 heures complémentaires. L'engagement pris à l'entrée en 4ème doit porter sur les deux ans du module.

En aucun cas le module doit être confondu avec un cours de soutien. L'accès au module est évalué en fonction d'une motivation réelle (souvent traduite dans les résultats de l'année de 5ème ) et d'un test si nécessaire.

Ce parcours donne une grande ouverture sur l'Europe et les engage aussi dans les projets de voyages ou d'échanges.

Au lycée, l'option « Allemand européen » peut être demandée dans 2 lycées Versaillais et comportera deux heures d'enseignement supplémentaires, une heure d'allemand et une heure « en allemand » d'une discipline non linguistique (DNL). Une mention spécifique est délivrée au Baccalauréat si l'étudiant satisfait aux critères de réussite.

Les nouveaux programmes pour les langues permettent désormais aux élèves de sortir de 3ème avec la validation du niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Enfin, des programmes d'échanges : « Brigitte Sauzay » et « Voltaire » sont ouverts aux collégiens pour leur permettre d'élargir leur formation.

L'offre du collège est donc particulièrement favorable à la réussite de vos enfants.

---

# Atteindre le niveau A2 pour le brevet

Deux compétences du socle commun de connaissances et de compétences sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet aux candidats scolaires :

- l'obtention du Brevet informatique et internet (B2i),
- l'exigence du niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère.

Ces deux compétences sont exigées en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu.

Pour l'obtention du niveau A2, les cinq compétences du CECRL doivent être validées :

## **ORAL :**

– *compréhension de l'oral* : être capable de comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.

– *expression orale* :

- prise de parole en continu : être capable de produire en termes simples des énoncés sur les gens et les choses.
- prise de parole en interaction : être capable d'interagir

de façon simple avec un débit adapté et des reformulations (dialogues, conversations).

**ECRIT :**

- *compréhension de l'écrit* : être capable de comprendre des textes courts et simples.
  - *expression écrite* : être capable d'écrire des énoncés simples et brefs.
- 

# **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**

## Le Cadre Européen de Compétence des Langues

Ce n'est ni un manuel ni un référentiel de langues. Le cadre est un outil conçu pour répondre à l'objectif général du Conseil de l'Europe qui est de « parvenir à une plus grande unité parmi ses membres » et d'atteindre ce but par l'« adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel ». L'objectif est d'abord politique : asseoir la stabilité européenne en luttant contre « la xénophobie » et veiller au bon fonctionnement de la démocratie. Les langues et les cultures peuvent y contribuer par une meilleure connaissance des autres. On passe donc d'une logique de maîtrise quasi totale d'une ou plusieurs langues à une logique d'interaction entre différentes langues, quel que soit le niveau de maîtrise de ces dernières. En ce sens, c'est un outil de promotion du plurilinguisme. Des niveaux communs de référence (de A1 à C2) L'échelle de compétence langagière globale fait apparaître



trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs (au sens de large consensus) :

**Niveau A** : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (**A1**) et intermédiaire ou usuel (**A2**)

**Niveau B** : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (**B1**) et avancé ou indépendant (**B2**). Il correspond à une « compétence opérationnelle limitée » (Wilkins) ou une « réponse appropriée dans des situations courantes » (Trim)

**Niveau C** : utilisateur expérimenté, subdivisé en **C1** (autonome) et **C2** (maîtrise)

Un découpage de la compétence communicative en activités de communication langagière Ces activités de communication langagière peuvent relever de :

**la réception** : écouter, lire

**la production** : s'exprimer oralement en continu, écrire

**l'interaction** : prendre part à une conversation